AP N°034 120 25 M0007

COMMUNE DE JACOU

AUTORISATION POUR
LA POSE D'UNE ENSEIGNE
PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Dossier n° : **AP 34 120 25 M0007** Déposée le : **17/04/2025** complétée le **:**

Destinataire : SAS BELLA VITA
7 Avenue de Vendargues

34830 JACOU

Pour : Modificatif d'un dispositif et matériel supportant des enseignes

.

Adresse du projet : 7 Avenue de Vendargues
34830 JACOU

Réf. Cadastrales : AO 413

Le Maire de la Ville de Jacou,

Vu le Code de l'Environnement -art. L. 581-1 et suivants ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2122-21, L 2122-22 et L 2122-23,
Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal,

Considérant que le dossier est complet ;
Considérant que le dossier présenté respecte la réglementation

ARRETE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à installer 1 modules d'enseigne "GINO GIULIA", avenue de Vendargues, décrite dans la demande susvisée.

Article 2 : Le Maire, le Directeur de l'Aménagement et le Responsable de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

JACOU, le 05/05/2025

MAIRIE DE JACOU (Hérault)

Par Délégation du Maire
Christine Delage,
Adjointe Déléguée
à l'Urbanisme